

CM/283

CONSEIL DES MINISTRES

Treizième Session ordinaire

Addis Abéba - août/septembre 1969

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES TERRITOIRES
SOUS DOMINATION PORTUGAISE, FRANCAISE ET ESPAGNOLE



CM 0283

MICROFICHE

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES TERRITOIRES
SOUS DOMINATION PORTUGAISE, FRANCAISE ET ESPAGNOLE

A. TERRITOIRES SOUS DOMINATION PORTUGAISE

L'évolution de la situation dans les territoires sous domination met à nu le vaste complot des puissances impérialistes contre les peuples opprimés de la partie australe du continent africain et plus particulièrement leur folle aspiration de domination et leur volonté de maintenir leur hégémonie sur les territoires non encore libérés dans la "soi-disante Afrique portugaise". Une analyse des événements survenus dans ces derniers temps illustre à suffisance cette vérité.

I. Activités des nationalistes africains et défenses militaires portugaises.

1. Depuis la fin de l'année 1968 et jusqu'au moment de la préparation de ce rapport, tous les renseignements disponibles de source portugaise ou fournis par les nationalistes africains en Angola, au Mozambique et en Guinée Bissau attestent qu'il y a eu une recrudescence de la lutte et que les combattants de la liberté, loin de se laisser décourager par la formidable machine de répressions de l'OTAN mise au service du Portugal, ont poursuivi le combat et ont enregistré des résultats fort encourageants.

2. Selon les communiqués militaires portugais, des activités intenses de guérilla se sont poursuivies en 1968 dans toute la région située au sud du Corubal; dans la plus grande partie du territoire situé au nord du Geba, y compris la région fortement peuplé de l'Oio¹, au nord-est de Bissau; et dans les régions limitrophes du Sénégal et de la République de Guinée. Même dans l'est, qui est peu peuplé et qui est officiellement considéré comme une région où les Portugais ont la situation bien en main (on a donné une large publicité à la visite du Président en février comme preuve du contrôle absolu du gouvernement sur le territoire), il y a eu des activités sporadiques de guérilla, et en particulier des mines ont été posées sur la route principale entre Nova Lamego et Cabuca. Les seules régions qui n'ont pas été citées dans les communiqués militaires au cours de l'année ont été les zones côtières du territoire et les îles côtières faiblement peuplées qui constituent la circunscricao de Bijagós.

3. On a souvent signalé ~~des attaques nationalistes contre des casernes~~ portugaises ou des éléments armés se déplaçant par bateau, avion ou hélicoptère, notamment dans la région de l'Oio, ainsi que des activités constantes de guérilla près ~~des villes principales de Mansoa, Farim, Bissora, Bigene, Sao Domingos et Teixeira Pinto.~~ Les dépêches officielles ont également admis que des ~~attaques de guérilleros avaient eu lieu dans le concelho de Bissau,~~ mais pas dans la capitale elle-même, tandis que le Partido Africano da Independencia da Guine e Cabo Verde (PAIGC) affirme avoir attaqué l'aéroport de la ville en février 1968.

4. Une description détaillée des activités militaires en Guinée dite portugaise a été publiée au cours de l'année dans la revue officielle Ultramar. Selon cette revue, la région "la plus touchée par les activités du PAIGC" jusqu'à la fin de 1967 a été la région du Centre-Nord, appelée Oio, et presque toute la moitié occidentale du territoire situé au sud du Geba, qui comprend les concelhos de Fulacunda, Catio et une partie du Bafata. Selon Ultramar, la population rurale contrôlée par le PAIGC vit en petits groupes, cultive les terres et paie les impôts à l'organisation nationaliste, tandis que les Portugais sont cantonnés dans les villes et les villages de garnison, dont la plupart ne peuvent être approvisionnés que par des avions légers et des hélicoptères. Certaines petites garnisons portugaises sont complètement isolées pendant la saison des pluies. A partir de leurs postes militaires, les troupes portugaises lancent, par avion et par bateau, des attaques contre les régions contrôlées par les nationalistes. Etant donné qu'en raison de l'inégalité du terrain et des activités de guérilla il est difficile de pénétrer dans la région, les Portugais bombardent par avion les zones où ils pensent trouver des nationalistes.

5. Au cours de la saison des pluies de 1968 (de mai à novembre) le PAIGC, selon ses propres communiqués, s'est livré essentiellement à des attaques systématiques contre les camps militaires portugais sur tout le territoire. De plus, le PAIGC déclare que, dans le Nord, il a coulé un navire portugais dans le port de Tancurual et un autre dans le port de Concoli; dans l'Est, il a tendu une embuscade à un convoi militaire portugais sur la route allant de Nova Lamego à Pitche, près du village de Dara, attaque au cours de laquelle il a détruit un char et un camion portugais et fait prisonnier un soldat portugais. En février 1969, résumant les activités militaires du PAIGC au

cours de l'année écoulée, M. Amilcar Cabral a déclaré que les forces du PAIGC avaient tué 1.700 soldats portugais, détruit ou endommagé 200 véhicules, 60 embarcations et 10 avions ou hélicoptères, et fait 24 prisonniers de guerre. Le PAIGC a relâché six de ces prisonniers qu'il a remis à la Croix-Rouge internationale par l'intermédiaire de la Croix-Rouge sénégalaise à Dakar.

6. Un certain nombre d'articles parus au cours de l'année dans la presse internationale contenaient des récits de témoins directs qui se sont rendus sous la protection du PAIGC dans les zones libérées du territoire. Selon un de ces articles, les seules zones encore contrôlées par le gouvernement en avril 1968 étaient Bissau, la capitale, l'île Bolama, les petites îles Bijagos et une zone située au centre du territoire. Dans le reste du pays, les troupes portugaises ne détenaient, toujours selon cet article, qu'un certain nombre de "villages protégés" isolés (parfois appelés hameaux stratégiques) qui devaient compter sur des hélicoptères et des avions légers pour recevoir des renforts, des munitions et des vivres.

7. Dans un autre article, qui attribuait le rappel du général Schulz à l'échec de sa stratégie des "villages protégés", on déclarait qu'à la suite de sa nomination en juillet, le général de brigade Spínola avait décidé de faire évacuer les camps militaires particulièrement isolés. Ce même article citait le PAIGC, selon lequel le premier de ces camps à avoir été évacués était Boli, chef-lieu de district de la région de Boé, et en août, sept autres camps avaient été évacués (Contabane et Gâ-Genia le 1er juillet, Culbia (vraisemblablement Colibuia) et Cumbija le 10 juillet, Catchil le 16 juillet, et Cocoa (vraisemblablement Cacoca) et Sangonha le 4 août). Les communiqués militaires portugais mentionnent certains de ces camps au nombre des zones où l'intensité des activités de guérilla les a obligés à faire évacuer des villages entiers.

8. La situation en Guinée dite portugaise est si grave que certains groupements au Portugal sont partisans de quitter le territoire afin de réduire les difficultés financières et militaires. Le chef d'état-major de l'armée, le général d'armée Câmara Pina, a qualifié la situation dans le territoire de "très délicate" et a comparé le degré d'infiltration à celui "de microbes dans le sang".

9. Enfin, tout récemment, le PAIGC a déclaré qu'il avait forcé les troupes portugaises à abandonner les postes militaires de Balana, Gandembel et Madina, libérant ainsi l'ensemble de la région de Boé, qui s'étend sur 3.500 kilomètres carrés dans la partie orientale du territoire.

10. Au Mozambique, les nationalistes ont déployé des efforts remarquables encore que compte tenu des immenses richesses de ce territoire la coalition Lisbonne-Pretoria-O'IAN a décidé de mieux coordonner ses actions contre les nationalistes africains. Rendant compte de la situation militaire en septembre 1968, le Gouverneur général a déclaré au Conseil législatif que, dans les districts de Cabo Delgado et de Niassa, l'infiltration des guérillas avait été "progressivement éliminée" avec l'aide de la population et des milices locales. Il a admis toutefois qu'il y avait eu dans le district de Tete "certaines" activités de guérilla dont le but était d'interrompre les travaux du barrage de Cabora Bassa. Les communiqués militaires portugais ne précisent plus le nombre des guérilleros capturés car ils diraient en même temps le nombre de soldats portugais tués.

11. A Tete, les sources portugaises ont signalé des activités de guérilla principalement au nord et au nord-ouest du district, en particulier dans les régions de Gago Coutinho et de Cassacatiza. Du fait de ces nouvelles activités de guérilla, des troupes portugaises ont été transférées du Niassa au Tete, l'hôpital régional du Tete a été transformé en hôpital militaire et Gago Coutinho, qui se trouve sur la frontière avec la Zambie, a été fortifié pour servir de poste de commandement contrôlant un large secteur de la vallée du Capoche. Certains faits indiquent également que la population locale vivant le long de la frontière avec la Zambie est regroupée dans des villages spéciaux.

12. Le FRELIMO, qui contrôle un cinquième du territoire, dispose actuellement de 8.000 à 15.000 hommes. Pour le FRELIMO, les événements importants de 1968 ont été, d'une part, la reprise des opérations dans le district du Tete et, d'autre part, la réunion du congrès du Parti au Mozambique même (il aurait eu lieu dans le district du Niassa en septembre). En août, les forces du FRELIMO ont lancé une attaque contre l'aérodrome de Mueda, dans le district de Cabo Delgado, et ont annoncé qu'elles avaient détruit 13 avions portugais.

Les communiqués militaires portugais, qui n'avaient pas signalé l'attaque au moment où elle s'est produite, ont seulement reconnu le fait en janvier 1969, après que la presse internationale en eut fait état. La source portugaise a toutefois qualifié la nouvelle de "fausse propagande" et nié que des avions aient été détruits.

13. Selon un article récemment paru dans The Washington Post à la suite d'une tournée de huit positions tenues par les Portugais dans les trois zones de combat, la politique portugaise consiste maintenant à rassembler la population dans des villages protégés. Près de la moitié des 800.000 habitants des districts de Niassa et de Cabo Delgado ont été regroupés dans environ 350 villages, ou aldeamentos, entourés de barbelés, gardés et administrés par des forças paramilitaires ou militaires. La situation générale dans les zones de combat est décrite dans les termes suivants dans cet article :

"Les Portugais tiennent les villes dans lesquelles ils ont stationné des troupes qu'ils ravitaillent au besoin par air. Dans certains secteurs, toutefois, les guérilleros du FRELIMO se déplacent plus ou moins librement dans la brousse, s'assurent par la persuasion ou par la force l'appui de la grande majorité des habitants et empêchent les Portugais de circuler sur la plupart des routes, sauf dans des convois militaires qui sont exposés aux mines et aux embuscades".

14. En février 1969, le Ministre portugais de la défense, le général Sa Viana Rebello, s'est rendu au Mozambique et a fait une tournée de cinq jours dans les districts du nord. Sa visite, qui a suivi de près le décès du Président du FRELIMO, M. Eduardo Mondlane, a coïncidé avec l'annonce d'une opération combinée que les Portugais avaient l'intention de monter sous peu contre les guérilleros dans le nord. Dans une harangue aux forces armées du Mozambique, le général Rebello a dit que le Portugal ferait tout pour "restaurer la paix et la sécurité au Mozambique dans les plus brefs délais". Bien qu'à ce jour l'on n'ait pas pu établir exactement les circonstances de cette disparition, il ne fait point de doute que ce crime crapuleux a été commis par le Portugal ou par ses alliés. Ceux-ci ont pensé qu'en décapitant le FRELIMO, ils mettraient fin aux activités des nationalistes et transformeraient ainsi le vaillant mouvement qui les anime en serpent sans tête. Mais hélas, les développements ultérieurs ont prouvé et prouveront encore, comme c'est le cas dans d'autres

parties du monde, que les ennemis des peuples opprimés feront toujours de faux calculs.

15. Quant à l'Angola, les activités des nationalistes s'y sont également multipliées, en particulier dans les districts du nord et tout au long de la frontière orientale du Territoire, laquelle s'étend de la frontière de la République démocratique du Congo au nord jusqu'au Bec de Caprivi du Sud. Le gouvernement devant faire face à ce qu'il décrit comme une "subversion croissante à l'intérieur" a renforcé les mesures de sécurité dans tous les districts à l'exception de quatre districts du sud-ouest. Il a accru le rôle des forces militaires et paramilitaires et a adopté différentes mesures économiques et sociales pour appuyer l'effort militaire du Territoire. En ce qui concerne Cabinda, le 2 décembre 1968, dans la région de Sangomombo, des soldats portugais et des miliciens sont tombés dans deux embuscades qui ont fait 17 victimes parmi les Portugais, dont 5 soldats tués.

16. Dans le nord, les communiqués militaires portugais ont signalé des activités de guérilla tout au long de l'année dans les districts de Zaire, d'Uige, de Luanda et de Cuanza-Nord, ainsi que dans le nord du district de Lunda. Mise à part la région de Dembos, où l'emprise des partisans ne s'est pas relâchée depuis 1961, on a signalé à nouveau des activités de guérilla plus près de Luanda, notamment dans la région de Dandé et dans les environs d'Ambriz, qui est une des villes principales de la côte nord du Territoire. Les communiqués portugais ont signalé l'attaque et la destruction de plusieurs camps de partisans dans la zone de Zala-Nambuanguongo (à 180 km environ de Luanda).

17. Les combattants de la liberté ont été très actifs le long de la frontière orientale et les combats ont pris plus d'ampleur vers la fin de l'année 1968. Dans les quatre districts frontaliers (Luanda, Moxico, Bié et Cuando-Cubango), il y a eu de nombreux combats entre les troupes portugaises et les combattants de la liberté, combats qui se sont déroulés sur un front qui, à partir de Teixeira de Sousa (sur la frontière de la République démocratique du Congo), s'étendait vers le sud, le long de la frontière de la Zambie, et vers l'Ouest jusqu'à la région de Silva-Pinto, au centre du Territoire (à quelques 700 km de la frontière de la Zambie). On compte parmi les zones principales d'activités répétées des partisans celles de Cago Coutinho, de Cuito Cuanavale, de Cuemba, de Luso, de Nova Chaves, de Teixeira de Sousa et de Casombo (voir la carte).

En avril et en mai 1968, ~~les nationalistes ont provoqué quatre déraillements sur~~ la ligne de chemin de fer de Benguela. En avril 1968, la ligne a été coupée par les nationalistes ~~à une vingtaine de kilomètres de Cangombe, à 300 km de la~~ frontière de la République démocratique du Congo. ~~Pendant la dernière semaine~~ d'avril 1968, la ligne de chemin de fer a été attaquée deux fois, ce qui a ~~provoqué deux déraillements~~ entre Simoge et Cangonga. Vers le milieu de mai 1968, une locomotive et ~~quatre wagons~~ ont déraillé entre Savinguila et Chitendé, ce qui a porté à huit le nombre de déraillements occasionnés par les nationalistes depuis décembre 1966.

18. Vers la fin de 1968, les communiqués militaires officiels ont signalé un nombre accru d'embuscades tendues aux troupes portugaises, ainsi que d'attaques de villages africains et de camps militaires portugais par les nationalistes. Selon les communiqués officiels, les troupes portugaises ont détruit un certain nombre de camps qui auraient été installés par le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA). Dans la dernière semaine de janvier 1969, les communiqués militaires spéciaux publiés à Lisbonne ont signalé de sérieux combats en Angola - y compris une attaque par des nationalistes au cours de laquelle 18 ouvriers travaillant sur la ligne de chemin de fer de Benguela auraient été tués et 33 autres blessés. Selon les communiqués, ces ouvriers ont été attaqués dans la zone de Teixeira de Sousa, près de la frontière. On considère qu'il s'agissait là de l'attaque la plus meurtrière effectuée contre des civils en Angola depuis plusieurs années.

19. La presse internationale a rapporté vers la fin de 1968 que les pertes militaires portugaises au cours de sept ans de guerre atteignaient le chiffre de 2.000 et ne paraissaient guère diminuer. Ces chiffres montrent que depuis 1965 les pertes annuelles des portugais en Angola ont augmenté de 30 p. 100 alors qu'au Mozambique et en Guinée Bissau, elles ont doublé (Financial Times Londres december 1968). Les chiffres publiés dans les bulletins militaires portugais, cependant, ont été sensiblement plus bas. Les mouvements de libération ont rapporté des pertes plus grandes qu'ils ont infligées aux troupes portugaises; dans l'une de ces sources, par exemple, le nombre total des soldats portugais tués en Afrique, serait de plus de 5.000 depuis le début de la guerre.

20. La fin de la guerre n'étant pas en vue, le Portugal n'a point ménagé, au cours de ces derniers temps, ses efforts pour se préparer dans le domaine militaire. Dès octobre 1968, il a décidé de reconsidérer dans une large mesure son effort de guerre et sa tactique. Le Conseil de la défense nationale et le Conseil militaire suprême ont l'un et l'autre été convoqués pour la première fois depuis leur création en 1956 (loi No 2084 du 15 août). A sa première réunion, le Conseil de la défense nationale, composé de membres du Cabinet ainsi que de hautes personnalités civiles et militaires, a examiné la politique militaire du Portugal, l'organisation de la défense nationale, le programme général en matière d'armements, l'organisation de la défense civile et les accords internationaux de caractère militaire. Les Gouverneurs généraux de l'Angola et du Mozambique et le Gouverneur de la Guinée dite portugaise ont été rappelés à Lisbonne, en novembre, pour rendre compte de la situation; le Conseil militaire suprême a également entendu le général Almeida Viana, commandant en chef de l'Angola, le général Costa Gomes, commandant militaire du Mozambique et le général Spinola, gouverneur de la Guinée dite portugaise, au sujet de la situation militaire dans leurs territoires respectifs.

21. A la suite de ces auditions, sept bataillons supplémentaires de soldats portugais ont été envoyés immédiatement en Guinée dite portugaise, pour renforcer les forces armées. En décembre 1968, le ministre de l'armée s'est rendu en Angola, en raison, paraît-il, d'une recrudescence des combats dans l'est du pays. En janvier 1969, le général Kaulza de Arriaga a été nommé commandant de la région militaire du Mozambique en remplacement du général Costa Gomes, à compter du deuxième semestre de 1969. En février 1969, le général Sa Viana Rebelo, ministre de la défense, s'est rendu dans les trois territoires d'Afrique.

22. Ce renforcement des forces armées outre-mer s'est traduite par un accroissement des effectifs de l'armée portugaise qui sont passé de 150.000 à 180.000 hommes; sur ce total, 150.000 servent dans les colonies : quelques 55.000 en Angola, 60.000 au Mozambique et plus de 30.000 en Guinée Bissau. Mais qui dit accroissement des effectifs militaires dit ipso facto accroissement des dépenses militaires.

23. La loi ~~budgétaire pour 1969, qui expose les directives budgétaires,~~ donne la priorité absolue à la tâche de la défense nationale, c'est-à-dire à la sauvegarde de l'intégrité territoriale du Portugal et des territoires. D'après le Premier Ministre, "tout l'effort militaire outre-mer ~~a été et sera soutenu par des ressources provenant des recettes obligatoires~~ qui, auparavant, étaient surtout utilisées pour couvrir des dépenses de développement. ~~Maintenant nous devons faire face à une grande partie de ces dépenses avec des sommes obtenues par emprunt~~". Pour la première fois, les extraits du budget de 1969 publiés dans les journaux portugais montraient les dépenses réelles de défense et de sécurité pour les années précédentes ainsi que le total des recettes perçues.

24. Une étude de ces renseignements montre que pendant la période 1965-1967 des dépenses réelles pour la "défense et la sécurité" ont la plupart du temps doublé les estimations pour le budget extraordinaire, non seulement parce que les dépenses ministérielles relatives à la défense sont incluses dans le budget ordinaire, mais aussi parce que les affectations de crédits additionnels sont faites durant l'année. Il ressort également de ces données qu'au cours de la période en question, tandis que la "défense et la sécurité" a absorbé environ 44 p. 100 du total des dépenses publiques, elle a chaque année absorbé plus de 50 p. 100 des recettes annuelles effectives.

25. En termes concrets, cela veut dire, même en s'en tenant à ces pourcentages qui ne sont plus naturellement à jour, que sur un total de 25.325 millions d'escudos prévus au titre des dépenses publiques dans le budget 1969, 11.143 millions (44 p. 100) sont affectés à la "défense et à la sécurité. Il est intéressant de savoir à quoi et comment cette somme, fabuleuse au regard des possibilités économiques du Portugal sera employée. Le Gouvernement a signé un contrat avec la Société Nationale de Construction Aéronautique Française Sud-Aviation pour la fourniture d'hélicoptères Alouette III pour un coût total de 90 millions d'escudos. D'après une estimation, ce contrat porte sur une dizaine d'hélicoptères qui doivent être utilisées par le Portugal dans ses territoires africains. De nouveaux patrouilleurs jaugeant 250 tonneaux environ destinés aux territoires d'outre-mer ont été également commandés. Leur coût total est estimé à 105 millions d'escudos.

26. Comment, on est en droit de se demander, un petit pays sous-développé comme le Portugal peut-il se permettre de jeter dans le gouffre des dépenses militaires une somme aussi colossale qui constitue plus de 44 p. 100 de son budget, ou plus de 9 p. 100 du produit national brut. Très peu de pays dans le monde ont atteint un tel chiffre et il est évident que les dépenses effectuées dépassent toujours les prévisions? Une telle question revêt encore plus de relief lorsque l'on se souvient que le revenu annuel par habitant au Portugal est de 360 dollars, que 40 p. 100 de la population sont analphabètes, que la production annuelle d'énergie est de 400 kw-heure par habitant, qu'il n'y a presque pas d'industrie lourde, que la productivité du travail est des plus faibles, que la moitié de la population active est employée dans l'agriculture et que l'autre moitié est sujette à une émigration galopante. Evidemment, la réponse est toute simple. Elle réside dans la collusion des puissances impérialistes groupées au sein de l'OTAN, avec le Portugal et l'appui massif de tous genres que ces puissances lui prodiguent. Elle est à trouver dans les relations de plus en plus florissantes du Portugal avec tous les capitalistes monopoleurs exploités de l'Occident et les racistes de l'Afrique du Sud, mais aussi et surtout dans les vastes investissements de capitaux de ces mêmes puissances dans les riches "territoires portugais d'outre-mer.

II. Relations internationales du Portugal.

27. En 1968, la presse a signalé que le rôle stratégique des territoires qu'il administre était devenu le leitmotiv des relations internationales du Portugal. Le Ministre des affaires étrangères du Portugal, M. Franco Nogueira, avait exposé cette thèse à plusieurs reprises et de plus en plus fermement dans ses conférences de presse ordinaires et dans ses discours.

28. Par exemple, en avril, il avait émis l'opinion que le retrait prévu des forces britanniques de l'est du canal du Suez risquait de créer un "vide énorme" et que les îles portugaises de Madère et des Açores, dans l'Atlantique et les territoires du Cap Vert et de Sao Tomé deviendraient alors les "bastions" de la défense occidentale. Dans l'éventualité où il faudrait emprunter la route du Cap et contourner l'Afrique du Sud si le canal de Suez restait fermé, la longue côte de Mozambique, dans l'océan indien, avec ses "ports et

~~aéroports magnifiques parfaitement bien équipés" pourrait, a déclaré M. Nogueira,~~
avec le concours de la République sud-africaine, "défendre cette vaste région
et garantir les lignes de communications maritimes". L'évolution de la situa-
tion depuis le début de l'année, ~~a-t-il poursuivi, "avait justifié la politique~~
~~du Portugal de rester en Afrique".~~

29. A la quatorzième réunion annuelle de l'OTAN, qui a eu lieu à Lisbonne
en octobre, M. Nogueira a instamment demandé que la sphère d'influence de l'OTAN
soit étendue du nord au sud de l'Atlantique, où se trouvent l'Angola et la
Guinée, dite Guinée portugaise. Le Portugal, a-t-il déclaré, n'a jamais compris
comment la sécurité d'une partie de l'Atlantique pourrait être assurée sans
que l'autre partie soit prise en considération. Le Portugal continuerait donc
d'appliquer fermement sa politique africaine dans l'intérêt de l'OTAN et du
monde entier. Au cours de cette réunion, une résolution a été adoptée, qui
dispose entre autres, que "l'outre-mer portugais pourra compter"; en cas de
danger sur les pays de l'Organisation" ("O Lenculo" 19.10.68).

30. En décembre 1968, M. Nogueira a affirmé que son gouvernement "était
maintenant en mesure de demander la coopération des puissances occidentales
pour défendre les territoires portugais en Afrique". En effet, a-t-il précisé,
les chefs militaires des nations occidentales "reconnaissent maintenant
l'importance des positions portugaises d'outre-mer pour la défense du monde
occidental". Il a prétendu que le Portugal "avait appris de source sûre que
les chefs militaires des grandes puissances occidentales seraient très
préoccupés et très inquiets si la position du Portugal dans le monde venait
à être ébranlée ou affaiblie".

31. M. Nogueira a également annoncé que le Portugal se proposait d'étudier
dès que possible la question de la base militaire des Etats Unis aux Açores
et que les ministères des affaires étrangères et de la défense du Portugal
préparaient des propositions concrètes en vue de négociations avec le Gouver-
nement des Etats Unis. Le précédent accord sur les Açores, qui avait expiré
en 1962, avait été reconduit pour un an et les Etats Unis avaient depuis lors
continué d'utiliser les installations en vertu d'un arrangement renouvelé
d'une année à l'autre.

32. Il a été signalé que les attachés militaires des ambassades de la République fédérale d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, de la République sud-africaine, du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et des Etats Unis d'Amérique s'étaient rendus en Guinée, dite Guinée portugaise, en Angola et en Mozambique en février 1969.

33. En octobre 1968, pour la première fois depuis la deuxième guerre mondiale, un chancelier allemand, Herr Kiesinger, s'est rendu au Portugal, renouant ainsi avec éclat les traditionnelles relations d'amitiés établies entre le Gouvernement Salazar et le Troisième Reich de Hitler. Herr Kiesinger a notamment déclaré : "je me réjouis avec vous, Monsieur le Président du Conseil, de l'état magnifique des relations entre nos deux pays dans tous les domaines et de l'amitié qui lie nos deux peuples depuis longtemps". Et déjà, le 25 octobre, la "Suddentsche Zeitung" avait prédit : "Ainsi les rentretiens de Lisbonne porteront non seulement sur l'avenir du développement de la métropole, mais aussi sur la consolidation de la présence portugaise en Afrique". Quatre mois plus tard, le 17 février 1969, le Vice-Chancelier Brandt passait par Lisbonne, s'entretenait avec le Ministre des affaires étrangères portugais et déclarait aux journalistes : "C'est pour moi une grande joie de me trouver dans la merveilleuse capitale d'un pays avec lequel l'Allemagne est unie par des liens d'amitié au sein de l'OTAN". Et d'ajouter " l'amitié germano-portugaise se traduit aussi par des relations économiques étroites". Pour mieux comprendre le sens de cette dernière phrase, il est bon de se rappeler que Bonn vend, s'il ne le donne pas, du matériel de guerre au Portugal. Déjà en 1962, la Revue "Spiegel" (No 6 - page 21) publiait que 10.000 pistolets mitrailleurs qui avaient été achetés par la Bundeswehr à Israel, ont été livrés à l'armée portugaise en Angola et au Mozambique. On se souviendra également que selon les journaux de Berlin-Ouest "Tages spiegel" et "Kurier" des 17 et 18 février 1965, respectivement, soixante avions de combat du type F.86, achetés par l'Allemagne au Canada, ont été "refilés" au Portugal pour être utilisés naturellement en Angola et au Mozambique. On se souviendra également que la "Lufwaffe" s'est vue attribué la base aérienne de Beja (dans l'Alentejo) puis celle d'Alverca dans la région de Lisbonne. Enfin, il faut savoir que la quinzaine de milliers de militaires allemands qui se trouvent au Portugal constituent un appui solide au régime fasciste, dont les troupes peuvent ainsi être utilisées pour la sale guerre coloniale.

34. En ce qui concerne les Etats Unis, en septembre 1968, Henry Ford a été reçu par M. Tomas, Président du Portugal. Il s'était rendu au Portugal pour étudier sur place les possibilités d'accroître la capacité de la filiale de son usine, la "Ford Lusitania". En novembre 1968, ~~M. Dean Rusk, alors Secrétaire d'Etat américain,~~ a eu des entretiens sur l'avenir de la base des Açores. ~~M. Gaetano, à l'occasion des funérailles du général Eisenhower,~~ a eu des entretiens fructueux avec M. Nixon, à propos de l'harmonisation de leur politique. Enfin, l'on sait que depuis longtemps, les Américains entretiennent une base militaire à Lajes, aux Açores et que la plus grande partie de l'armement de l'armée portugaise est d'origine américaine, comme par exemple les avions PV 2 et P2 V5 de la Lockheed et les appareils à réaction F.84 et F.86 de la North American.

35. Quant à la France, M. Antoine Pinay, grand industriel français et homme très influent dans la haute finance française et internationale, s'est rendu au Portugal et en Angola, et a fait des déclarations manifestant un appui inconditionnel à la politique criminelle des colonialistes portugais. Il y a lieu de rappeler que les chantiers de construction navale français construisent des sous-marins et d'autres unités de guerre pour la marine portugaise. Comme indiqué plus haut, l'armée portugaise est entrain de mieux s'équiper chaque année en hélicoptères "Alouette", principaux instruments du massacre des populations civiles dans les régions libérées de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée Bissau. En outre, la France possède une station de réperage de satellites aux Açores. Les sommes énormes que le gouvernement portugais perçoit au titre des concessions des accords de ce genre et sur les bases militaires constituent une source sûre et constante de revenus à employer dans la guerre coloniale.

36. Mais ces relations internationales du Portugal ne se limitent pas aux seules puissances occidentales. Elles s'étendent à l'Afrique du Sud et aussi à la Rhodésie. Il ne pouvait en être autrement pour quiconque connaissant la vraie nature de l'impérialisme et du neocolonialisme et aussi pour l'observateur conscient de l'alliance impie entre les impérialistes occidentaux et les minorités racistes blanches qui gèrent et exploitent les richesses de la partie australe de notre continent.

37. Au dire du Portugal, ses relations en Afrique australe sont fondées sur les principes du "bon voisinage" et des "intérêts communs" et, comme tout pays a besoin de ses voisins, il est difficile que chacun agisse à son gré. Telle était, selon ce que déclaraient en 1968 des personnalités portugaises, la politique générale régissant les relations du Portugal avec les Etats africains ayant des frontières communes avec l'Angola et le Mozambique mais, comme l'a dit M. Nogueira en 1967, c'est principalement avec la République sud-africaine que le Portugal déclare partager "le même système de valeurs", que les deux pays sont tout aussi décidés à défendre.

38. Le Premier Ministre de l'Afrique du Sud, M. Balthazar J. Vorster, a exprimé une opinion semblable dans une déclaration qu'il a faite en mai 1968. Se référant à la participation de l'Afrique du Sud à la construction du barrage de Cabora Bassa, il a déclaré que cette décision était le fruit des bonnes relations et de la compréhension qui existaient entre les deux pays et que ce bon voisinage était conforme à la position adoptée par l'Afrique du Sud, qui estimait que de telles relations pouvaient exister entre les nations en dépit de politiques intérieures différentes, car il était bien connu que la politique intérieure du Portugal, qui est en faveur de l'assimilation, et celle de l'Afrique du Sud, qui est en faveur du développement séparé, sont diamétralement opposées.

39. En 1968, deux des fonctionnaires sud-africains venus en visite officielle au Portugal ont été le ministre des transports, M. Jacobus Schoeman, et le Président de la Commission de l'énergie atomique, M. A. Roux. Pendant son séjour, M. Roux a visité les laboratoires portugais d'énergie atomique et de physique nucléaire et s'est entretenu avec les fonctionnaires de la Division des études et de la planification de la Commission de l'énergie atomique ainsi qu'avec le général Kaulza de Arriaga, qui était alors à la tête de la Commission.

40. Diverses personnalités militaires sud-africaines et autres personnalités ont également visité le Mozambique, notamment M. Carel de Wet, Ministre de la santé, de la planification et des mines, et le général Charles Alan Fraser, chef d'état-major de l'ensemble des forces armées de l'Afrique du Sud. En février 1969, le Ministre de la défense du Portugal, le général Rebelo, a

déclaré après s'être rendu en Afrique du Sud qu'il était parfaitement satisfait des entretiens qu'il avait eus avec les ministres et les officiers supérieurs sud-africains. Il a également déclaré que de nouveaux entretiens auraient lieu au niveau ministériel à Lisbonne et à Prétoria et il a exprimé sa reconnaissance au peuple sud-africain pour l'appui dont il avait fait preuve au moyen du fonds d'assistance et de secours.

41. Il est de plus en plus évident que l'Afrique du Sud est disposée à aider le Portugal à poursuivre la guerre qu'il mène en Angola et au Mozambique. L'organisation de l'assistance aux troupes portugaises s'est intensifiée et le South African Aid Fund for Portuguese troops qui a été créé en 1967 pour envoyer des cadeaux de Noël aux troupes portugaises en Mozambique, a récemment recueilli 25.000 rands pour acheter deux avions sanitaires et les envoyer au Mozambique. On s'attend à d'autres dons d'avions sanitaires, notamment un d'une troupe théâtrale de Durban. Le fondateur de l'Association Friends of Rhodesia, M. Stanley Cox, a également créé au Natal un nouveau groupe appelé la Society of Southern Africa en vue de recueillir des fonds pour adoucir le sort des troupes portugaises.

42. En août 1968, le chef de l'opposition en Afrique du Sud, Sir de Villier Graaf, a déclaré qu'il était temps d'examiner par quels moyens une aide non militaire pourrait être apportée aux "braves soldats qui luttent pour l'intégrité du territoire portugais et, du même coup, du nôtre". L'Afrique du Sud, aurait-il dit, doit se convaincre que, dans une certaine mesure, les Portugais mènent une lutte qui est aussi celle de l'Afrique du Sud.

43. L'aide militaire accordée par l'Afrique du Sud au Portugal augmente dans des proportions énormes. Le Portugal est de plus en plus dépendant de l'Afrique du Sud. Il existe un accord aérien entre le Portugal et l'Afrique du Sud et des liaisons aériennes entre Lisbonne, Johannesburg, Salisbury, Windhoek, Luanda et Lourenço Marques ont été établies. Depuis peu, le cabotage s'est développé entre les ports de l'Angola, du Sud-Ouest Africain, de l'Afrique du Sud et du Mozambique. Une bonne partie du commerce extérieur de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie se fait depuis longtemps déjà par les ports mozambicains de Lourenço Marques et Beira qui sont reliés à Johannesburg et Salisbury par chemin de fer. En outre, les sud-africains se proposent de construire une voie ferrée entre le Malawi et le Port de Nacala au Mozambique.

Un. route goudronnée reliant Luanda à Windhoek et Johannesburg, puis à Lourenço Marques a été ouverte récemment; son caractère militaire est bien évident. Un pipe-line partant du port de Beira au Mozambique et desservant la Rhodésie est exploitée de longue date par la compagnie Anglo-Portugaise Louro. Sa destination stratégique n'a pas besoin d'être soulignée. Les télécommunications se sont développées depuis février 1969 avec la mise en service d'un câble sous-marin entre l'Afrique du Sud et le Portugal.

44. Dans cette recherche frénétique d'alliés sûrs et de "bons voisins", le Portugal ne pouvait pas se permettre d'oublier la Rhodésie. Ce territoire n'est-il pas le troisième chaînon de l'axe Pretoria-Salisbury-Lisbonne? Au dire du Portugal, ses relations avec la Rhodésie sont régies par les mêmes principes de bon voisinage et de stricte neutralité en ce qui concerne l'accès à la mer que ceux qui régissent les relations du Portugal avec les Etats africains ayant des frontières communes avec l'Angola et le Mozambique. En ce qui concerne les sanctions, la position déclaré du Portugal en 1968 était la suivante : a) ses échanges avec la Rhodésie sont si minimes qu'ils ne peuvent guère avoir d'effet sur l'économie de la Rhodésie; b) le commerce de transit par l'Angola et le Mozambique vers la Rhodésie et en provenance de Rhodésie est limitée aux transactions effectuées par des personnes autres que des ressortissants portugais; et c) aucun navire battant pavillon portugais n'a transporté de marchandises vers la Rhodésie ou en provenance de la Rhodésie. Il est clair que ces déclarations mensongères ne trompent personne si ce n'est les 40 p. 100 d'analphabètes du Portugal et cela d'autant plus, lorsque l'Institut National de Statistiques de Lisbonne fait savoir que le commerce entre le Portugal et la Rhodésie avait atteint en 1967/1968 le montant jamais égalé auparavant de 240 millions d'escudos; que le Portugal a importé de Rhodésie 5038 tonnes de boeuf contre 776 tonnes seulement en 1966/1967, que les importations de sucre en provenance de Rhodésie se sont élevées à 26.584 tonnes contre 7079 et les importations de tabac à 605 tonnes contre 524.

III. Intérêts économiques et financiers étrangers au Portugal et dans les colonies

45. L'importance de ces relations politiques, diplomatiques, "d'amitié" et de soi-disant bon voisinage, n'apparaît mieux que lorsque l'on sait comment elles se traduisent en termes concrets économiques et financiers pour le gouvernement de M. Gaetano. Après le déclenchement de la lutte armée, le

Gouvernement portugais a ouvert toutes grandes les portes de l'Angola à la pénétration de toutes sortes de capitaux, ceci afin que les requins de l'impérialisme prennent directement intérêt à la guerre et afin que les Angolais eux-mêmes paient le prix du conflit. Le décret No 46.312, du 26 avril 1965, en créant un nouveau code d'investissement très libéral, a donné forme légale à la nouvelle orientation de la politique coloniale portugaise. Ainsi, aux "vieux" capitaux américains, anglais, belges et sud-africains de la "Compagnie des diamants", aux apports allemands de la "Compagnie minière de Lobito" et aux capitaux belges de la "Compagnie des pétroles" sont venus s'adjoindre bien d'autres, la "Nippon Mining Company", société japonaise qui s'est engagée en 1968, à exploiter les gisements de cuivre de Uige, qui étaient un domaine du monopole portugais CUF. Toute une série de petites usines de transformation ont été créées, principalement à Luanda, avec le concours financier et technique de grands monopoles internationaux, tels que Nestlé (Suisse), Coca-Cola (Etats Unis), Hitachi (Japon).

46. Allemagne de l'Ouest. En mars 1969, les banques allemandes Deutsche Unionsbank et Hamburgische Landesbank et la Lavoro Bank A.G. de Zurich ont décidé d'accorder un crédit de 80 millions de marks (22 millions de dollars) à la Compagnie minière de Lobito pour permettre une exploitation accrue des mines de Kassinga.

47. Etats-Unis d'Amérique. En janvier 1969, deux nouveaux contrats ont été signés qui portent sur les investissements étrangers dans le secteur du pétrole. En vertu de l'un de ces accords, une filiale de la United States Texaco Oil Company est autorisée à participer aux concessions obtenues par les sociétés Petrangol et Angol pour la prospection de pétrole en Angola. En février dernier, une concession de 107.200 hectares a été accordée à la Tenneco-Oil société américaine pour la prospection et l'exploitation du soufre et du gypse. La United States R.N. Corporation and Koppers Company est associée aux études de la nouvelle aciérie que la Companhia Uranio de Mocambique a été autorisée à construire à Tete. Le "Gouvernement" du Mozambique a par ailleurs commandé 15 locomotives diesel neuves à la General Electric Company de New York. Plus récemment, la Compagnie aérienne DETA, compagnie commerciale intérieure du Mozambique a acheté aux Etats Unis deux avions à réaction Boeing 737-700 d'un coût de 120 millions d'escudos.

48. France. La Compagnie générale d'entreprises électriques S.A. fait partie du groupe FASOL qui doit créer une usine de pâte à papier d'un montant de 1.000 millions d'escudos au Mozambique. La Société des Etudes et entreprises sidérurgiques Scheroider Creuzot et Sestig est également associée aux études de la nouvelle aciérie de la Companhia Uraniao de Mozambique. Aux termes d'un accord conclu entre la Société métallurgique française Usnion et la Companhia Mineraria de Lobito, l'Angola fournira à la Société française, pendant les cinq prochaines années, deux millions de tonnes de minerai de fer en provenance des mines de Cassinga. La Compagnie française des pétroles d'Aquitaine exerce en Angola des activités concernant le pétrole, en association étroite avec le groupe Petrangol-Angola, contrôlé dans une large mesure par des intérêts belges. Enfin, au cours de l'année 1968, l'Angola a exporté plus de 2 millions de tonnes de minerai de fer pour une valeur de 700 millions d'escudos. Ces exportations ont été dirigées vers la France, la République fédérale d'Allemagne, le Japon, le Royaume Uni et le Portugal.

49. Mais l'Afrique du Sud demeure en tous points le partenaire par excellence, le partenaire le plus puissant du Portugal, car elle constitue à elle seule la résultante des investissements étrangers, appliquée au Portugal. En d'autres termes, bien des investisseurs occidentaux, préfèrent s'allier à l'Afrique du Sud à cause des garanties financières qu'elle offre pour investir dans les colonies portugaises. L'analyse des deux plus grands projets en voie d'exécution en Angola et au Mozambique montre à quel point l'Afrique du Sud a pénétré les colonies et permet de voir à quel point également les intérêts des capitalistes sud-Africains et occidentaux sont imbriqués.

50. En janvier 1969, le Portugal et la République sud-africaine ont signé un nouvel accord sur l'utilisation commune du Cunene pour l'alimentation en eau et la production d'énergie électrique dans la partie sud de l'Angola et de la Namibie. Pendant la première phase des travaux, un nouveau barrage, le barrage de Gove, sera construit sur le plateau central, au coeur de l'Angola, à une centaine de kilomètres de la ville de Nova Lisboa, et créera un lac de 178 kilomètres de long. Cinq cent mille hectares de terres arides devraient ainsi être convertis en terres arables en Angola et en Namibie au bénéfice d'environ 500 millions d'habitants.

51. Le nouveau barrage permettra de modifier à volonté et de régulariser le régime du Cunene tout au long de son cours et d'augmenter la capacité de la centrale hydro-électrique de Matata, qui alimente actuellement les villes de Sa da Bandeira et de Moçâmedes. Sur la rive angolaise, il sera possible, une fois les travaux terminés, d'irriguer 20.000 hectares entre Quiteve et Humbe et d'alimenter en eau la population et le bétail vivant sur une superficie de 800.000 hectares. Sur la rive namibiëne, 100 millions de gallons d'eau seront fournis par jour à l'Ovamboland.

52. La première phase des travaux représente un investissement de 1.500 à 2.500 millions d'escudos, dont environ 400 millions pour le seul barrage de Gove. Le coût final s'élèvera vraisemblablement à 17.000 millions d'escudos. Chacun des deux gouvernements doit fournir la moitié des capitaux. Le Portugal s'engage à fournir une quantité minimum d'eau et la République sud-africaine paiera une redevance au Portugal pour les quantités d'eau fournies en sus du minimum convenu pour l'électricité, produite par l'usine hydro-électrique de Ruacanà, qu'elle utilise.

53. L'autre projet est beaucoup plus ambitieux. C'est celui du Barrage de Cabora Bassa qui se veut être le plus grand de l'Afrique tropicale. Il sera construit conjointement par le ZAMCO, le Cabora Bassa Construction Consortium et la Cabora Bassa Builders. Le Zamco a son siège à Paris et ses principaux participants sont la Siemens, (Allemagne occidentale), l'Anglo-Américain (Afrique du Sud), la Compagnie générale d'Electricité et la Compagnie des Constructions internationales (France) et aussi l'ASEA (Suède). L'anglo-américain de l'Afrique du Sud est le patron du consortium. Le second consortium est basé à Londres et se compose du groupe anglo-suisse qui comprend l'AEI, l'English Electric et la Compagnie Sir Alexander Gibb et associés, ainsi qu'une compagnie de Genève. Le troisième groupe, le Cabora Bassa Builders est composé de Morisson Munder (Etats Unis), de la Compadec (France), de la Compagnies des Forges de la Loire et de la Compagnie électro-mécanique qui sont toutes deux des compagnies françaises, ainsi que de la puissante Compagnie GEC (Etats Unis), de Brown Beveri (Suisse), de Moriss de Maia (Portugal et d'une compagnie sud-africaine appelée Roberts Construction. Comme cela apparaît clairement, le projet de Cabora Bassa est un projet sud-africain-portugais, mais il sera totalement contrôlé, sur le plan financier, par l'Afrique du Sud. Une fois de plus, les noms des divers

groupes d'intérêts associés à ce projet montrent combien la puissance financière de l'Occident, mue et orientée par les réserves d'or de l'Afrique du Sud, est en train d'être déployée et mise au service des intérêts de Pretoria, de Lisbonne et de Salisbury.

54. Au cours de l'année 1968, une équipe de 11 experts portugais a visité Johannesburg et Pretoria pour élaborer un accord relatif à l'échat, par l'Afrique du Sud, d'électricité produite par le barrage que l'on envisage de construire à Cabora Bassa, et dont le coût prévu est de 10 millions de dollars américains. Aux termes de cet accord, l'Afrique du Sud a décidé d'acheter à partir de 1974, une quantité d'énergie électrique se montant à 1.000 mégawatts par an et qui sera portée à 1.700 mégawatts à partir de 1980. Il est clair que ces arrangements primaires conclus entre le Portugal et l'Afrique du Sud pour la mise en valeur, en commun, des ressources hydro-électriques en Angola et au Mozambique resserrent à la fois les liens commerciaux et les autres rapports entre les deux pays. A propos du renforcement de ces relations, le soi-disant ministre des affaires économiques d'Afrique du Sud, M. Haak, a également édclaré qu'il était tout à fait nécessaire, à son avis, d'instaurer une coopération économique plus étroite en Afrique australe et que cette coopération prenait déjà plus d'ampleur.

55. L'une des conséquences les plus sérieuses parmi d'autres, de ces projets, est que l'Afrique du Sud, la Rhodésie et le Portugal entendent en profiter pour accroître une plus grande émigration blanche en Afrique australe. L'on sait que les racistes blancs de cette région sont hantés par leur nombre trop réduit par rapport aux populations africaines. Selon la presse portugaise, le nouvel accord entre le Portugal et la République sud-africaine relatif à l'aménagement du Bassin du Cunene doit permettre une colonisation à grande échelle de la région méridionale de l'Angola. Déjà, un office provincial de colonisation a été créé.

56. Comme en Angola, on cherche au Mozambique, à accélérer la colonisation européenne considérée de plus en plus comme un facteur important dans l'occupation et la défense du territoire. C'est ainsi qu'une publicité officielle a été donnée à une suggestion tendant à ce que la colonisation de soldats démobilisés, dans les districts septentrionaux de Niassa, Cabo Delgado et Tete, fasse partie intégrante des plans de défense du territoire.

On a notamment suggéré de coloniser les régions suivantes : le plateau de Maconde et les zones de Montepuez et Porto Amélia, dans le district de Cabo Delgado; les régions du plateau de Villa Cabral, de Marrupa, de Valadim et d'Amaramba, dans le district du Niassa, la région de Maravia, Macanga et Angonia dans le district de Tete. (on notera que, dans les deux districts les plus septentrionaux, les régions suggérées se trouvent être deux des principaux théâtres de combats). On a également suggéré que les zones de colonisation militaires soient installées en bordure des frontières du Malawi, de la Tanzanie et de la Zambie, constituant ainsi un cordon de sécurité et une première ligne de défense.

57. A l'heure actuelle, le principal projet de colonisation est rattaché à la construction du barrage de Cabora Bassa et à la mise en valeur de la vallée du Zambèze qui en résultera. Selon des renseignements récents, le gouvernement prévoirait d'installer sur les terres qui seront alors irriguées dans la vallée du Zambèze environ 12.000 Portugais (dont 5.000 émigrants en provenance de la France). Dans le courant de l'année, le gouvernement a créé une commission spéciale chargée d'évacuer 24.000 Africains de l'emplacement du barrage et de les regrouper ailleurs. La presse a signalé que les travaux d'exécution de la première phase avaient déjà commencé.

58. Le projet de mise en valeur de la vallée du Maputo, qui entre dans le cadre du troisième plan de développement, promet d'être très important. Un milliard d'escudos seront dépensés pour la mise en valeur de cette région, l'une des premières à avoir été colonisées par les Européens. Le plan prévoit l'irrigation et l'assèchement d'environ 34.000 hectares de terres afin d'en permettre la colonisation. On ne pourra néanmoins entreprendre la réalisation de ce projet avant que le Portugal, l'Afrique du Sud et le Souaziland soient parvenus à un accord, après une étude générale des bassins du Maputo, de l'Umbeluzi et de l'Incomati.

59. Jusqu'en 1968, l'Office provincial de colonisation a joué un rôle peu important dans l'exécution des principaux projets de colonisation du territoire, étant donné que chacun de ces projets, comme on l'a signalé précédemment, est doté d'une brigade technique et du personnel d'exécution nécessaire. En fait, les prévisions de budget de l'Office de colonisation pour 1968, publiées en mars, ne s'élevaient qu'à 21,6 millions d'escudos, dont

8,8 provenaient d'excédents budgétaires des années antérieures. Les prévisions de dépenses comprenaient 8,86 millions d'escudos au titre de traitements et dépenses de personnel et 8,6 millions d'escudos pour différents projets de colonisation, y compris 2 millions pour la Commission de colonisation du district de Cabo Delgado, 0,4 million pour l'aide aux agriculteurs et l'assistance relative aux projets d'aménagement rural et de développement communautaire, et 1,3 million d'escudos pour le drainage d'une zone située le long de l'Anglusane.

60. Dans le cadre du troisième plan de développement, l'Office provincial de colonisation a procédé, en août 1968, à l'adjudication d'un contrat de 40 millions d'escudos concernant le défrichage et le nivellement de 10.500 hectares dans la région de Montepuez, dans le district de Cabo Delgado, en prévision de l'installation de 800 familles d'agriculteurs. La mise en état des terres est échelonnée sur trois ans, 3.000 hectares devant être prêts en 1968, 4.000 hectares en 1969 et 3.500 en 1970. L'Office a également entrepris des études géologiques et magnétiques des "différentes régions du district de Mozambique".

61. Mais à côté de ces géants que sont les projets de Cunene et de Cabora Bassa, l'Afrique du Sud et ses alliés contrôlent un nombre très grand d'usines et d'entreprises économiques et financières dont il serait plutôt fastidieux de faire l'énumération. Chaque jour qui passe voit se conclure un accord, chaque jour qui passe voit un accord entré en exécution. Par exemple, tout récemment, ont vu le jour, parmi tant d'autres sociétés à fortes participations sud-africaines, l'Angola Exploration Company, pour la prospection des diamants, l'Angola African Oxygen dans l'industrie chimique, la South Africa Angola Investissement dans les pêcheries et encore des projets de liaison des sociétés pétroliers sud-africaines avec leurs monopoles et tout cela dans la seule Angola sans parler du Mozambique encore plus riche.

IV. Conclusion.

62. Il ressort de cette étude nécessairement limitative une seule et grande conclusion: Les soi-disantes colonies portugaises sont immensément riches et constituent des sources de matières premières pour les puissances occidentales. Le Portugal petit pauvre pays sans moyens financiers ne peut pas les exploiter. En plus, les nationalistes africains conscients de la

main-mise étrangère sur ces richesses de leur patrie, ont déclenché une juste guerre de libération pour recouvrer leurs droits légitimes. Le Portugal a lancé un S.O.S. aux puissances de l'OTAN en présentant l'épouvantail de la perte des matières premières dont cette Organisation a besoin : les puissances occidentales sont venues et entendent rester. Un autre S.O.S. mais celui-ci sur la note de la sauvegarde de la suprématie blanche en Afrique australe, a été lancé à l'Afrique du Sud. Celle-ci aussi a répondu à l'appel s'étant rendue compte qu'elle pourrait faire d'une pierre deux coups : utiliser les "colonies portugaises" comme un avant poste, un "garde fou" contre le raz de marée des nationalistes dans cette région et aussi en profiter pour consolider ses possibilités économiques avec les perspectives d'épuisement des mines d'or, de diamant, de cuivre du Natal, du Cap, de l'Orange et le manque d'eau au Transvaal et en Namibie. Voilà, le tableau est complet : le Portugal avec ce soutien actif de l'Afrique du Sud et des puissances de l'OTAN a décidé de demeurer en Afrique. N. les Résolutions du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies, ni le rejet du colonialisme le plus rétrograde par les hommes de bonne volonté n'y pourront rien.

63. La seule issue ouverte reste et demeure la lutte armée, la lutte révolutionnaire. Cette lutte, les nationalistes Africains en Guinée Bissau, en Angola, au Mozambique, l'ont déclenchée depuis des années. Elle se poursuit. Il faut la renforcer par tous les moyens. L'Organisation de l'Unité Africaine la soutient de toutes ses forces et continuera de le faire aussi longtemps que le Portugal et ses alliés opposeront la force brute de l'argent à la puissance de la raison. Cela, l'Organisation des Nations Unies devrait le comprendre aussi et accroître son aide aux combattants de la liberté, dans la partie australe du continent africain. Tous les peuples et les hommes épris de paix sur terre qui croient encore à la Déclaration des Droits de l'Homme devraient aussi le comprendre et créer les conditions, à défaut de pouvoir donner les moyens, qui permettraient de renforcer cette lutte juste et légitime des nationalistes africains.--

B TERRITOIRES SOUS DOMINATION FRANCAISE

64. Des élections générales ont eu lieu en novembre-1968 en Côte dite française des Somalis. Le parti de M. Ali Aref, Président sortant du Gouvernement autonome, a remporté 26 sièges sur 32. Plus que jamais, la France s'est servie de son principe d'or: "diverser pour régner". En effet, l'opposition qui avait cette fois-ci décidé de participer aux élections a été encouragée par les autorités locales à constituer une multitude de petits partis qui ont tous présenté des candidats. De ce fait, le parti de Ali Aref qui s'est présenté avec un front quelque peu uni l'a aisément remporté. D'après les informations reçues, environ 30% des électeurs qui, à cause de leur vie nomadique, avait traversé la frontière n'ont pas été autorisés à rentrer dans le territoire au moment des élections.

65. Récemment, des informations reçues indiquent qu'au moment des élections un grand nombre de personnes, pour la plupart des nationalistes reconnus pour leur nationalisme et leur volonté d'indépendance, ne sont toujours pas autorisés à retourner dans le territoire et continuent à vivre à l'exil. De toute évidence, l'opposition ayant accepté de participer aux dites élections, et étant entrée de ce fait dans la "légalité", ces exilés qui étaient les supporteurs de cette opposition, devraient être autorisés maintenant à rentrer chez eux.

66. Il est regrettable qu'en dépit de la résolution CM/Res 152 (XI) adoptée par le Conseil des Ministres de l'OUA au cours de sa onzième session ordinaire, et entérinée par la suite par la cinquième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, la question des Iles Comores n'ait pas pu être inscrite sur la liste des territoires non-autonomes du Comité de décolonisation des Nations Unies. Par toutes sortes de manoeuvres, la France a réussi à remettre l'examen de cette question à plus tard. Il y a lieu de déplorer l'attitude de certains Etats membres qui a permis à la France d'atteindre ce résultat. Il est clair que la France fera tout pour éviter que la question des Iles Comores ne vienne au premier plan. Au lieu de combattre ouvertement les aspirations légitimes du peuple comorien à l'indépendance, la France est en train de maintenir au contraire sa domination sur le territoire par personnes interposées.

67. Le Conseil des Ministres de l'OUA devrait réaffirmer le droit du peuple des Iles Comores à l'autodétermination et à l'indépendance et recommander de nouveau à l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de donner de plus fermes instructions à leurs Représentants permanents aux Nations Unies afin de déjouer les manoeuvres du Gouvernement français à la 24e session et obtenir l'application de la résolution CM/Res.152 (XI) précitée.

C. TERRITOIRES SOUS DOMINATION ESPAGNOLE

A. Ifni

68. L'on se rappellera que le 4 janvier 1969, les représentants du Maroc et de l'Espagne avaient signé à Fez un Traité, connu depuis, comme le Traité de Fez relatif à la rétrocession de l'enclave d'Ifni au Gouvernement du Maroc.

69. Les articles les plus importants de ce Traité sont de loin les deux premiers. En effet, l'article 1er stipule que :

"l'Espagne retrocède au Maroc, en pleine souveraineté, le territoire d'Ifni tel qu'il a été délimité dans le Traité. Le Gouvernement marocain succédera au Gouvernement espagnol dans tous les droits et obligations relatifs aux territoires qui lui reviennent en vertu du Traité" et l'article 2 dispose que :

"la passation des pouvoirs et le transfert simultané des droits et obligations auront lieu dans les trois mois qui suivront l'entrée en vigueur du présent traité, et à la date et selon les modalités convenues par les deux parties".

70. Dans le Traité, il est également prévu que le traité entrera en vigueur dans les trois mois qui suivront l'échange des instruments de sa ratification par les deux parties. Le Traité comporte, par ailleurs, d'autres dispositions parmi lesquelles, il faut noter les droits de pêche que les deux parties se sont mutuellement accordés dans leurs eaux nationales : l'Espagne retiendra les intérêts de pêche qu'elle a de longue date eus sur la côte d'Ifni et en échange, le Maroc obtiendra les mêmes avantages sur les côtes espagnoles.

71. Les deux gouvernements ont ratifié le Traité et le 13 mai 1969, a eu lieu à Rabat l'échange des instruments de ratification entre le Ministre des Affaires étrangères et l'Ambassadeur d'Espagne. Comme il est prévu que le transfert prend effet dans les trois qui suivent l'échange des instruments de ratification, il y a lieu d'espérer que les parties conviendront dans les meilleurs délais des modalités de cette cérémonie.

72. Déjà, selon des informations parues dans la presse marocaine, Sa Majesté le Roi a décidé de se rendre dans le territoire dans les premiers jours du mois de juillet. Enfin, selon les toutes dernières nouvelles, le transfert a eu lieu le 30 juin à 12.h.30, le drapeau espagnol a été ramené et remplacé par le drapeau marocain.

B. Sahara Espagnol

73. Mais si l'on peut se féliciter de l'évolution plutôt heureuse de la question d'Ifni, il y a bien moins des raisons de satisfaction en ce qui concerne le Sahara Espagnol. En fait, il y n'y a aucune indication sur la volonté de l'Espagne de faire en sorte que le problème du Sahara Espagnol trouve un dénouement heureux, tout au moins dans un proche avenir. Et les informations reçues concernant le territoire confirment plutôt qu'une solution n'est pas en vue.

74. L'on se rappellera que l'Assemblée générale des Nations Unies, au cours de sa 22e session avait adopté la résolution 2354 confirmant sa résolution 2229 (XXI) qui demandait notamment à la Puissance administrante de :

"Arrêter, le plus tôt possible, en conformité avec les aspirations de la population autochtone du Sahara espagnol et en consultation avec les gouvernements marocain et mauritanien et toute autre partie intéressée, les modalités de l'organisation d'un referendum tenu sous les auspices de l'ONU afin de permettre à la population autochtone du territoire d'exercer librement son droit à l'autodétermination".

75. L'Espagne avait bien voté cette résolution, ce qui signifiait qu'elle donnait son adhésion au principe de l'autodétermination pour le territoire.

Mais devant l'absence de toute mesure concrète prise par l'Espagne en vue d'appliquer ou de donner même un début d'application aux résolutions précitées, l'Assemblée générale a, au cours de sa 23^e session adoptée la résolution 2428 (18 décembre 1968) qui priait notamment le Secrétaire général, en consultation avec la Puissance administrante et le Comité spécial, de nommer la mission spéciale prévue au paragraphe 5 de la résolution 2229 (XXI) et chargée de rendre visite au territoire pour s'acquitter des fonctions prévues au paragraphe 4.

76. Le 10 janvier 1969, le Secrétaire général, en application de la résolution 2428 (XXIII), a saisi le gouvernement espagnol de cette question. Au moment de la rédaction du présent rapport, aucune réaction du Gouvernement espagnol n'était parvenue au Secrétaire général des Nations Unies. Il y a lieu de penser que l'Espagne réservera le même sort qu'il a fait aux résolutions antérieures. Cette inquiétude se justifie d'autant plus qu'à l'heure actuelle, l'Espagne a entrepris une vaste campagne de conditionnement psychologique des populations du territoire. Peut être lorsque cette nouvelle expérience de Pavlov de création de réflexes conditionnés politiques sera terminée, l'Espagne acceptera d'appliquer les résolutions de l'Assemblée générale sûre qu'elle sera alors du résultat.

77. Pour mener à bien cette nouvelle expérience de Pavlo, l'Espagne est en train de prendre, chaque jour qui se lève, des mesures qui se situent principalement à deux niveaux : d'abord les autorités civiles et militaires espagnoles dans le territoire procèdent actuellement - nos informations sont sûres et certaines sont confirmées par la presse espagnole - à des réunions et à des activités qui tendent ouvertement à constituer une sorte de référendum des populations sahariennes en tête-à-tête avec l'Espagne. Par ailleurs, la constitution d'organismes provinciaux, la création d'une assemblée qui, au vu du droit public espagnol, semble jouer le rôle d'un gouvernement dans l'antichambre de l'avenir, l'arrivée d'une délégation saharienne devant les Cortès espagnoles, où elle fait des déclarations très graves, les réponses de certains membres des Cortès à ces déclarations, tout cela donne des inquiétudes.

78. Le 7 février 1969, une délégation de l'Assemblée provinciale du Sahara, sous la conduite de M. Seila Ould Abeida Ouled Ahmed, s'est rendue à Madrid. Elle a été solennellement reçue par les Cortès, et voici un passage du journal espagnol ABC qui n'écrit absolument rien qui ne soit vrai en Espagne :

"Après avoir fait allusion à ceux qui prétendent parler au nom du Sahara sans appartenir à ce peuple, M. Seila a déclaré qu'il était porteur d'un document adressé aux Nations Unies, signé par tous les membres de l'Assemblée et dans lequel la volonté des Sahariens était clairement exprimée. Il a rappelé les caractéristiques traditionnelles de son peuple qui se dirige, grâce à l'aide espagnole, vers un avenir de progrès dans tous les domaines. Avec des paroles émues, il a signalé que le peuple saharien est profondément religieux, hospitalier et jaloux de son honneur et de sa dignité. Il a achevé son discours en insistant sur l'ordre et la tranquillité qui règnent actuellement au Sahara et il a transmis à l'organe suprême législatif les saluts et la reconnaissance de son peuple, en demandant que ceux-ci parviennent dans les zones les plus isolées d'Espagne".

ABC continue en signalant que le discours prononcé en arabe par M. Seila fut interrompu par les applaudissements des Sahariens avant sa traduction. Après sa traduction en espagnol, des "acclamations et de chaleureux applaudissements" se sont produits sur tous les bancs. Le Président des Cortès, M. Iturmendi, a répondu à M. Seila en disant que "les manifestations émues" du député saharien avaient causé "une grande émotion parmi les députés". Il a ajouté :

"l'Espagne répond avec émotion et amour à votre adhésion et, l'Espagne est fermement décidée à accomplir les engagements qu'elle a souscrits avec vous".

79. De son côté, l'édition du même jour du journal Arriba donne les précisions suivantes sur la réponse de M. Iturmendi, président des Cortès : les Sahariens ont montré leur volonté "ferme et inéquivoque" de rester unis à l'Espagne et ils veulent vivre un destin commun au nôtre aussi longtemps qu'ils n'ont pas la maturité nécessaire pour agir par leur propre détermination; l'Espagne est au Sahara en raison de la volonté librement exprimée par les Sahariens; les Cortès espagnoles expriment "leur adhésion fervente à la cause légitime du Sahara".

80. Il a été signalé qu'il y a en ce moment dans le territoire 9.000 Administrateurs civils et 10.000 Soldats pour une population autochtone de moins de 35.000 habitants. De tels déploiements d'administrateurs et de soldats ne trompent personne. Leurs objectifs véritables sont évidents surtout lorsque le Représentant permanent de l'Espagne aux Nations Unies a l'honnêteté de déclarer devant le Comité des 24 que "c'est la population du Sahara qui, le moment venu, lorsqu'elle nous le demandera, aura la liberté qu'elle souhaite pour déterminer son sort". Ces trois mots, c'est nous qui les soulignons. Il faut entendre par l'expression moment venu la fin de la nouvelle expérience de Pavlov. Lorsqu'elle nous le demandera est-ce à dire que par extraordinaire, il y a eu un renversement de situations et que ce sera au colonisé de dicter sa volonté au colonisateur, surtout lorsque le colonisateur a pris des engagements vis-à-vis de la communauté internationale? Et quel sens aurait cette liberté que la population souhaite lorsque l'on sait, sans être expert en mathématiques nouvelles, que chaque groupe de 2 habitants du territoire dispose pour son conditionnement politique, économique et culturel d'un représentant et demi de la puissance administrante.

81. Mais le jeu de l'Espagne est clair. Avec cette tactique au Sahara espagnol, nous sommes en droit de penser que l'Espagne "a estimé qu'en se désengageant" de la Guinée Equatoriale et d'Ifni, cela pourrait tromper l'Afrique indépendante et lui laisser les mains plus libres au Sahara Espagnol. L'OUA devrait faire preuve de plus de fermeté et de vigilance et mettre tout en oeuvre pour obtenir de l'Espagne qu'elle applique les résolutions qu'elle a acceptées en toute liberté.-

On trouvera en annexe, les résolutions déjà adoptées sur ces questions depuis la neuvième session du Conseil des Ministres.-

RESOLUTION SUR LES TERRITOIRES SOUS DOMINATION PORTUGAISE

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa neuvième session ordinaire à Kinshasa, Congo, du 4 au 10 septembre 1967,

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'Unité Africaine, du rapport de la Commission militaire neutre et du rapport présenté par les Ministres des Affaires étrangères de Tunisie, du Libéria, de Madagascar et du Sierra Leone;

Rappelant les nombreuses résolutions concernant les territoires sous domination portugaise adoptées par la Conférence des Chefs d'Etat et par le Conseil des Ministres;

Notant que le Portugal intensifie les mesures de répression dans les territoires de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée dite portugaise;

Profondément préoccupé par les conflits qui opposent les mouvements nationalistes de ces territoires et qui rendent impossible la constitution d'un front commun contre l'ennemi et encourageant le Portugal à poursuivre son action répressive contre la population autochtone;

Convaincu que le seul moyen de combattre efficacement le Portugal consiste en la formation d'un front commun par les mouvements de libération dans chaque territoire;

1. Prie instamment tous les mouvements nationalistes d'unir leurs rangs, de coordonner leur action et d'intensifier leur lutte en vue d'accéder à l'autodétermination et à l'indépendance;

2. Prend note avec satisfaction des résolutions adoptées et des mesures prises par l'ONU pour permettre au plus grand nombre possible d'Africains sous domination portugaise de bénéficier des programmes spéciaux de formation des institutions spécialisées des Nations Unies;
3. Dénonce le refus du Portugal de respecter les résolutions de l'ONU;
4. Condamne le Portugal pour ses actes d'agression contre les Etats africains indépendants voisins des territoires sous sa domination coloniale;
5. Lance un appel aux pays africains indépendants pour qu'ils fournissent toute l'aide possible aux réfugiés et aux mouvements de libération des territoires sous domination portugaise;
6. Recommande la constitution d'un comité composé des pays suivants : Congo-Brazzaville, Congo-Kinshasa, Ghana, RAU, Zambie, afin d'étudier la situation qui règne en Angola et prendre toute initiative pour amener les mouvements de libération à constituer un front commun en vue de donner plus d'efficacité à la lutte de libération de l'Angola.

RESOLUTION SUR LES TERRITOIRES SOUS DOMINATION PORTUGAISE

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni à Addis Abéba, du 20 au 24 février 1968, pour sa dixième session ordinaire :

Ayant pris note des rapports du Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'Unité Africaine et de celui du Comité de Libération,

Rappelant toutes les résolutions précédemment adoptées par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et par le Conseil des Ministres,

Profondément inquiet de voir que le Portugal expulse systématique vers l'Afrique du Sud la population autochtone des territoires qui sont sous sa domination, et encourage des immigrants étrangers à affluer dans ces territoires;

Notant avec satisfaction la lutte que les peuples de ces territoires mènent, sans relâche, pour leur liberté et leur indépendance;

Ayant noté avec appréciation et satisfaction les déclarations des représentants des deux Républiques du Congo-Kinshasa et du Congo-Brazzaville selon lesquelles les gouvernements des deux pays sont d'accord pour faciliter le libre passage sur leurs territoires respectifs, des combattants de la liberté du GRAE et du MPLA en route pour l'Angola;

Conscient du danger que la présence du Portugal dans ces territoires représente pour la lutte qui se déroule au Zimbabwe,

1. Condamne comme un crime contre l'humanité les atrocités perpétrées par les Portugais contre le peuple africain qui lutte pour sa liberté et son indépendance;

2. Condmane les intérêts économiques et financiers de tous ordres qui font obstacle à la marche du peuple africain vers son indépendance;
3. Demande aux Etats de l'OTAN :
 - a) de cesser sur le champ d'apporter au Gouvernement portugais une aide militaire, quelle qu'elle soit, y compris la formation du personnel militaire portugais, dans le cadre de l'OTAN ou autrement, qui encouragerait le Gouvernement portugais à poursuivre sa répression du peuple africain dans les territoires qui sont sous sa domination;
 - b) d'empêcher la vente ou la fourniture au Portugal des armes et de l'équipement militaire ou du matériel destiné à la fabrication ou à l'entretien d'armes ou de munitions;
4. Demande instamment au FMI et à la BIRD de n'accorder aucune aide au Gouvernement portugais tant qu'il n'aura pas reconnu le droit à la liberté et à l'indépendance du peuple qui est sous sa domination;
5. Condamne une fois de plus le Portugal pour son refus d'observer les résolutions des Nations Unies;
6. Appelle l'attention de la communauté internationale sur la menace que la présence du Portugal dans ces territoires crée pour la paix et la sécurité mondiales;
7. Condamne avec force le Portugal pour sa politique d'agression à l'endroit des pays indépendants d'Afrique qui sont limitrophes de ces territoires, et en particulier contre la République démocratique du Congo;
8. Adjure une fois de plus tous les Etats indépendants d'Afrique d'augmenter l'appui matériel et moral que la population en lutte de ces territoires reçoit d'eux;
9. Demande instamment aux mouvements de libération de serrer les rangs dans la lutte qu'ils mènent;
10. Demande au Comité des Cinq pour l'Angola de se réunir immédiatement pour amener le MPLA et le GRAE à former un front uni et invite à ce propos les Gouvernements de la République démocratique du Congo et de la République du Congo Brazzaville à exercer leur influence pour faire libérer - avant ladite réunion - les prisonniers qui se trouvent sur l'un ou l'autre territoire, aux mains de l'un ou l'autre mouvement et à instaurer ainsi une atmosphère de réconciliation pour réaliser finalement l'unité entre ces deux mouvements.

CONSEIL DES MINISTRES
Dixième Session ordinaire
Addis-Abéba, février 1968

CM/Res.144 (X)

RESOLUTION SUR LA SOMALIE DITE FRANCAISE (DJIBOUTI)

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni à Addis-Abéba, du 20 au 24 février 1968, pour sa dixième session ordinaire,

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général administratif de l'OUA et de celui du Comité de coordination pour la libération de l'Afrique,

Réaffirmant toutes les résolutions adoptées antérieurement par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et le Conseil des Ministres;

Rappelant la résolution 2356 (XVII), adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies au sujet du problème de la Somalie dite française (Djibouti),

1. Réaffirme le droit inaliénable du peuple de la Somalie dite française (Djibouti) à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément aux principes consacrés dans la Charte de l'OUA et dans celle de l'ONU;
2. Exprime sa déception de voir que la puissance administrante n'a pas pleinement collaboré avec l'OUA et l'ONU à accélérer la décolonisation du territoire;
3. Demande instamment à la puissance administrante :
 - a) de prendre les mesures propres à préparer le territoire à l'indépendance, y compris le plein exercice de la liberté politique;
 - b) de permettre à tous les expulsés de revenir dans leur territoire;
 - c) de collaborer pleinement avec l'OUA et l'ONU pour faire rapidement accéder à l'indépendance la Somalie dite française (Djibouti);

4. Demande au Comité de coordination pour la libération de l'Afrique de rédiger un rapport intérimaire sur la situation dans le territoire;
5. Assure une fois de plus le peuple frère de la Somalie dite ~~française~~ (Djibouti) de l'appui de l'OUA pour arriver à son indépendance et à sa liberté et lui lance un appel ~~pour resserrer les rangs~~ dans la lutte de libération;
6. Décide de maintenir à son ordre du jour la question de la Somalie dite française (Djibouti).-

CONSEIL DES MINISTRES
Onzième Session ordinaire
Alger, septembre 1968.

CM/Res. 151 (XI)

RESOLUTION SUR
LES TERRITOIRES SOUS DOMINATION PORTUGAISE

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni à Alger du 4 au 12 septembre 1968, pour sa onzième session ordinaire;

Prenant note des rapports du Secrétaire général administratif, du Comité de libération et du Comité des Cinq sur l'Angola;

Rappelant les résolutions pertinentes adoptées par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et par le Conseil des Ministres,

Constatant avec satisfaction les progrès accomplis par les nationalistes africains dans leur légitime lutte de libération,

Déplorant l'assistance multiforme que le Portugal reçoit de ces alliés de l'OTAN et de ses partenaires économiques et financiers,

Gravement préoccupé des menaces et des actes d'agression constamment perpétrés par le Portugal contre les Etats africains limitrophes des territoires qui sont sous sa domination,

Réaffirmant sa conviction que les crimes perpétrés par le Portugal contre les peuples africains constituent un crime odieux contre l'humanité

1. Réaffirme la légitimité de la lutte des peuples qui luttent e l'oppression colonialiste du Portugal;

2. Condamne fermement les odieux crimes de génocide perpétrés par le Portugal qui, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, fait usage du napalm, de gaz toxiques et d'autres armes contre les peuples africains en lutte pour leur liberté et leur indépendance, ce qui constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales;

3. Condamne le Portugal pour les actes d'agression commis contre les Etats indépendants limitrophes des territoires qui sont sous sa domination;
4. Condamne le Portugal pour son refus persistant, au mépris des résolutions des Nations Unies, de reconnaître aux peuples des territoires qui sont sous sa domination le droit à l'autodétermination et à l'indépendance;
5. Condamne énergiquement l'OTAN pour son aide militaire et demande aux pays membres de l'OTAN de ne plus accorder au Portugal l'aide économique et militaire qui lui permet de continuer sa guerre colonialiste;
6. Condamne l'alliance diabolique du Portugal et des régimes minoritaires et racistes de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie, qui tend à perpétuer le colonialisme et l'oppression dans la partie australe de l'Afrique;
7. Demande aux Etats membres de l'OUA d'apporter une aide matérielle supplémentaire aux mouvements de libération, de façon à leur permettre de restaurer l'économie des zones libérées et d'organiser la vie de leurs populations;
8. Demande au Groupe africain de l'ONU de faire en sorte que des sanctions obligatoires soient prises contre le Portugal, en application du Chapitre VII de la Charte de l'ONU;
9. Prie tous les Etats d'accorder une aide morale et matérielle à ceux qui mènent une lutte légitime contre l'oppression portugaise en Afrique;
10. Félicite les nationalistes africains pour les progrès qu'ils ne cessent de réaliser dans leur légitime lutte pour la libération de leur patrie, et les exhorte à rester en bons termes avec tous les Etats membres de l'Organisation, dans l'intérêt même de la lutte qu'ils mènent.

CONSEIL DES MINISTRES
Onzième Session Ordinaire
Alger - septembre 1968

RESOLUTION SUR LES ILES COMORES

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni du 4 au 12 septembre 1968, à Alger pour sa onzième session ordinaire,

Réaffirmant le droit inaliénable de tous les peuples et territoires d'Afrique à la liberté et à l'indépendance,

Considérant que les Iles Comores ne figurent pas sur la liste des territoires coloniaux auxquels s'appliquent la Déclaration de l'ONU sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux,

Tenant compte de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui figure dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies :

1. Demande au Gouvernement français de prendre immédiatement des mesures pour permettre au peuple comorien d'exercer son droit inaliénable à l'auto-détermination et à l'indépendance;
2. Invite le Groupe africain de l'ONU à demander l'inscription des Iles Comores sur la liste des territoires non autonomes de la Commission de décolonisation de l'ONU;
3. Prie le Secrétaire général administratif de faire connaître au Président de la Commission de décolonisation de l'ONU que l'OUA demande l'inscription des Iles Comores sur la liste de la Commission de décolonisation.--

RESOLUTION SUR LA DECOLONISATION

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni à Alger du 4 au 12 septembre 1968, pour sa onzième session ordinaire,

Ayant examiné les parties du rapport du Secrétaire général administratif relatif au problème de la décolonisation (document CM/223/Add.1 et 2, C/CM/224, CM/224/Add.1, CM/225, CM/225/Add.1, CM/226 et CM/227 et rappelant la résolution 1514 (XV) des Nations Unies sur la décolonisation,

Gravement préoccupé par l'attitude des Etats membres de l'OTAN qui, en dépit des résolutions et des appels de l'ONU et de l'OUA, continuent à accorder au Portugal et aux régimes des minorités racistes, en Afrique Australe, un appui militaire et économique toujours plus accru,

Convaincu que cet appui multiforme des Etats membres de l'OTAN permet à ces régimes racistes d'intensifier leur guerre de domination coloniale et constitue de ce fait un obstacle majeur à la lutte de libération nationale des peuples africains concernés,

Déplorant l'aide que le Portugal et les régimes de minorités raciste de la Rhodésie du Sud reçoivent de la BIRD et de certaines institutions spécialisées de l'ONU,

1. Recommande à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement d'entreprendre, sous la forme la mieux appropriée, une démarche pressante et énergique auprès des Etats membres de l'OTAN afin que cette Organisation cesse de fournir au gouvernement du Portugal tout appui permettant à ce pays d'intensifier sa guerre coloniale contre les populations de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée Bissau, toute assistance accordée au Portugal dans sa guerre de génocide en Afrique constituant un acte inamical vis-à-vis des Etats africains;

2. Recommande à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires afin que dans leurs pays respectifs la presse, la radio, la télévision et tous les autres moyens d'action psychologique déploient les efforts vigoureux et soutenus en vue de dénoncer à l'opinion internationale les crimes odieux commis par les puissances occidentales colonialistes et leurs alliés contre les populations africaines des territoires coloniaux.

3. Recommande en outre aux Chefs d'Etat et de Gouvernement de donner des instructions à leurs délégués respectifs aux conférences des Institutions spécialisées et Institutions internationales associées aux Nations Unies, en particulier la BIRD et le FMI, en vue d'une action africaine concertée destinée à obtenir la cessation ou tout au moins la limitation de l'assistance de ces institutions au Portugal et aux régimes des minorités racistes de l'Afrique australe.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1969-08

Report of the Secretary-General on territories under Portuguese, French and Spanish domination

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7439>

Downloaded from African Union Common Repository